



Bulletin Agriculture *paysanne*

n° 21

Édito

L'autonomie agricole est un principe de base de l'agriculture paysanne. C'est exercer sa liberté de décision sans se laisser enfermer dans une idéologie dominante. Cette liberté repose sur une logique de complémentarité en valorisant au mieux les ressources humaines, techniques, financières... locales, ainsi que la recherche massale. Pour ce faire, les connaissances scientifiques et techniques doivent être utilisées en corrélation avec les expériences et observations faites par le passé.

Notre démarche vers l'autonomie vise à exercer librement le métier d'agriculteur, avec pour contraintes principales celles que nous impose la nature, tout en essayant de composer avec l'économie; car il s'agit bien de vivre de son travail.

L'autonomie c'est aussi mettre en valeur des échanges de connaissances et de moyens entre paysans, plutôt que de se soumettre aux intrants que propose le marché issu des industries mondialisées.

Actuellement, le cadre économique dans lequel beaucoup de producteurs réalisent leur métier réduit les choix possibles, surtout en filière longue. L'actualité que constitue le changement climatique nous engage à des pratiques moins impactantes sur notre environnement. En complémentarité avec les circuits courts, la relocalisation des filières longues est assurément un enjeu favorable pour le climat, comme pour l'autonomie des paysans et des territoires.

Dans une démarche solidaire et équitable, nous parlons ici de tous les territoires et de tous les paysans du monde. Car c'est par la souveraineté alimentaire et par une remise en question globale de nos modes de consommation qu'il sera possible de répondre aux enjeux climatiques.

Produire des biens alimentaires pour nourrir correctement l'humanité, en respectant les fondements de principes écologiques, est un défi aussi simple que gigantesque. En toute humilité, nous, paysans, devons le relever avec le soutien de la société.

Marie-Claude Leroy et Michel Nivelles

Paysans, membres du Conseil d'Administration de l'AGAP

Autonomie :

Développer l'autonomie des fermes



Objectif

Fournir des repères afin de questionner son système agricole dans sa globalité et d'identifier des marges de manœuvre, en se plaçant dans la démarche d'agriculture paysanne. Le but est de se donner des pistes vers lesquelles on veut tendre, quelle que soit la situation de sa ferme.

Comment réfléchir à l'autonomie de sa ferme ?

Faire le point sur ses activités...

L'autonomie en agriculture ne signifie pas autarcie. Au contraire, elle repose pour une grande part sur le partenariat, dans une logique de

complémentarité avec les autres acteurs locaux. Il s'agit de valoriser au maximum les ressources humaines, techniques et financières, présentes localement. L'analyse de la ferme sur ce point est la première étape. Il sera important de bien revenir sur les choix qui ont été faits par le passé, pour les conforter ou bien pour les faire évoluer vers d'autres directions.

... pour être maître de ses choix, en questionnant et en améliorant :

→ l'autonomie décisionnelle

Elle concerne à la fois le projet global

(décisions stratégiques) et le fonctionnement quotidien (décisions techniques). Elle se réfère au degré de liberté dans les choix de production, transformation, commercialisation, variétés cultivées et races élevées... Certains choix peuvent rendre les paysan(ne)s dépendant(e)s d'une firme, d'une méthode, d'un modèle technique...

→ l'autonomie économique et financière

C'est la capacité à dégager un revenu disponible suffisant pour rémunérer le travail, assurer l'autofinancement de la ferme et limiter sa dépendance vis-à-vis des banques, créanciers... Il s'agit ici de la gestion et de la rentabilité de la ferme mais aussi des stratégies de commercialisation, de la dépendance aux subventions... Lors d'une installation agricole, les choix en termes d'investissement et de dimensionnement des ateliers seront des éléments clés dans le degré d'autonomie du nouvel installé.

→ l'autonomie technique

Elle mesure le lien aux fournisseurs, aux techniciens, à la coopérative...

Il s'agit de l'autonomie alimentaire en cas d'élevage, de l'autonomie semencière, de l'usage de fertilisants ou encore des choix en termes d'approvisionnement énergétique.

L'autonomie est conditionnée à des prix rémunérateurs.

Comment valoriser ses produits ? Se réapproprier la commercialisation en circuits courts et en circuits longs ? S'inscrire dans des démarches collectives, en s'appuyant sur les complémentarités plutôt que de se placer en concurrence ?

L'AGAP constitue un espace de rencontre et de dialogue permettant les échanges d'expériences, la prise de recul et l'intelligence collective.

Contactez l'association pour vous informer sur la démarche d'Agriculture Paysanne, réaliser un diagnostic de votre ferme, réfléchir à ses évolutions...



L'AUTONOMIE, DES CHOIX À AJUSTER RÉGULIÈREMENT

☞ **Christophe**, éleveur et maraîcher, à quelques kilomètres de Bordeaux, au milieu des vignes...

Installé depuis 2011, en maraîchage diversifié et élevage bovin viande, il s'est placé dans une démarche d'autonomie dès le début de son projet, en faisant le choix d'une installation progressive, maîtrisant ainsi les investissements et la prise de risque, tout en restant cohérent avec les objectifs de production.

Au niveau technique, les choix se portent sur une production fourragère soignée (avec production de regain, distribué au début de la lactation) et le maintien de prairies naturelles.

La production végétale est auto-consommée et aucun complément alimentaire n'est acheté à l'extérieur. Seule la paille pour la litière n'est pas produite à la ferme. Le choix d'une race rustique, la bordelaise, permet bien sûr une bonne adaptation aux conditions locales ; mais pour Christophe, il s'agit

avant tout de mettre en pratique sa vision du métier d'éleveur. Sa passion, son engagement et le sens qu'il donne à son travail sont, en effet, intimement liés à la préservation de cette race menacée et au maintien de la biodiversité domestique. La période de vêlage est programmée durant l'hiver, le printemps étant une période de travail intense en maraîchage. Christophe a ainsi adapté son activité pour rendre ses ateliers « compatibles », en termes de temps de travail notamment.

S'il cherche à être autonome au maximum, il lui est cependant impossible de produire l'intégralité de ses plants maraîchers à la ferme ni de fabriquer lui-même ses purins : celui lui demanderait trop de temps ! Mais la prise de décision ne dépend que de lui.

Le choix d'externaliser une activité de la ferme fait suite à une réflexion



globale autour des questions économiques, des contraintes organisationnelles, des objectifs à long terme... Christophe étant encore en phase de constitution de son cheptel, les équilibres trouvés sont régulièrement questionnés et réajustés. D'un point de vue économique, l'orientation de sa ferme vers l'élevage l'a incité à passer au réel simplifié, plus en cohérence avec son système extensif. Et s'il ne dégage pas encore de revenus de sa ferme, c'est qu'il a fait le choix d'autofinancer les animaux par les revenus générés par l'activité du maraîchage.

☞ **Jean-Christophe**, double actif : viticulteur et intermittent du spectacle

Il cultive 2,25 ha de vignes, dans le Saint-Emilionnais, en agriculture biologique : un patrimoine qui lui vient de son père, qui lui-même le tenait de son père. Pour que ce capital transmis garde toute sa valeur familiale : celle du travail effectué à la vigne, Jean-Christophe considère qu'il se doit de le travailler. Mais concilier son autre vie professionnelle avec ses souhaits pour le vignoble n'est pas toujours simple. Le raisin est conduit à la coopérative, un choix de son grand-père : « regrouper plein de petits pour mutualiser les moyens ». Et c'est un choix confortable : les lourdes tâches de la vinification et de la commercia-

lisation sont confiées aux « experts » – salariés de la cave. En contrepartie, Jean-Christophe a parfois le sentiment de « la moitié du travail fait ». « On se sent parfois dépossédé, un peu frustré », dit-il. D'un naturel curieux, le viticulteur aimerait aller voir ce qui se passe en cave, comprendre et se familiariser avec la vinification de son raisin... Mais c'est bien sûr impossible. La logique d'entreprise et la taille de plus en plus importante des caves coopératives aboutissent à un « cloisonnement, une scission » entre les salariés et les paysans coopérateurs. L'écart est peut-être d'autant plus flagrant que l'exploitation de

Jean-Christophe est petite (elle n'atteint pas la SMA, qui est de 3 ha à Saint-Emilion). Dans une démarche d'appropriation du vignoble qui lui a été transmis, Jean-Christophe est donc aujourd'hui en plein questionnement. Comme il a choisi de réorienter les pratiques vers l'agriculture biologique, peut-il reprendre le contrôle de son raisin, en le vinifiant et/ou en le commercialisant lui-même ? Quel temps et quelle énergie est-il prêt à consacrer à cette activité ? Peut-il y trouver un équilibre économique ? Une solution existe-t-elle en travaillant à plusieurs, pour la vinification et la commercialisation ?



Pour **aller** plus *loin*...

→ D'autres témoignages sur

www.agriculturepaysanne.org/etre-plus-autonome

→ Et des sites pour se former, être accompagné vers :

- L'autonomie technique par l'autoconstruction de matériel agricole :

www.latelierpaysan.org

- L'autonomie énergétique par l'autoconstruction de petites éoliennes :

www.tieole.com et www.tripalium.org

L'Agriculture Paysanne doit permettre à un maximum de paysans, répartis sur tout le territoire, de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine, une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.



La nature est le principal capital des paysans : il est essentiel de travailler avec elle et non contre elle

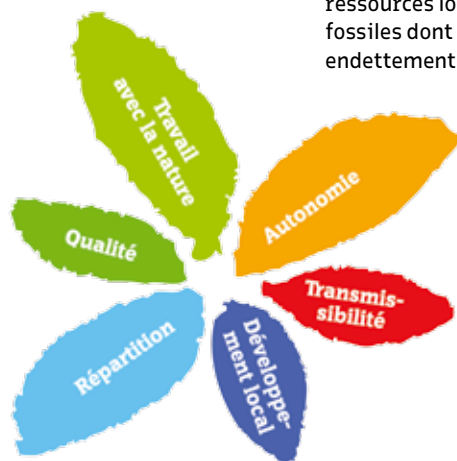
- Maintenir la fertilité des sols sur le long terme.
- Privilégier la biodiversité domestique et la mixité des productions.
- Préserver les ressources naturelles et les partager de manière équitable.

Développer l'autonomie des fermes

- Rester maître des décisions à prendre sur sa ferme.
- Limiter les achats en semences et en aliments pour animaux, préférer les produire soi-même et valoriser les ressources locales.
- Limiter sa dépendance aux énergies fossiles dont les prix ne font que monter.
- Maîtriser son endettement et sa dépendance aux aides.

Développer la qualité et le goût des productions agricoles

- Produire de façon transparente pour le consommateur.
- Respecter les cycles naturels et le bien-être animal.
- Apprécier sa propre production pour mieux la vendre.
- Choisir un label qui nous correspond.



Permettre aux paysans de transmettre leurs fermes aux nouvelles générations

- Limiter les agrandissements et les investissements qui seraient trop lourds pour que la ferme soit reprise.
- Sécuriser son foncier.
- Intégrer son temps de travail dans le calcul de son coût de production pour assurer la viabilité de la ferme et ne pas décourager des volontés d'installation.
- Rendre la ferme agréable à vivre et s'inscrire dans un réseau de solidarités.

Répartir équitablement les volumes de production

- Dégager un revenu suffisant sur une surface et des tailles d'ateliers raisonnables pour permettre à d'autres paysans de travailler.
- Mieux valoriser ses produits.
- Améliorer sa marge nette par unité produite en limitant la capitalisation, en réduisant les intrants, etc.

Le paysan est un acteur local dynamique

- Entrer dans un réseau local de partage agricole.
- Ouvrir sa ferme régulièrement au public.
- S'investir dans la vie citoyenne.



Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne :

8 rue de la Course 33 000 Bordeaux - Tél. : 05 56 52 26 79 - Email : agap33@orange.fr - www.agap33.org



Vous souhaitez soutenir l'Agriculture Paysanne, accompagner ou partager votre expérience avec un réseau de paysans et candidats à l'installation ?

Bulletin d'adhésion à l'AGAP

Nom : Prénom :

Production / Projet :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone : Email :

Montant de l'adhésion : 10 € Adhésion de soutien : montant libre (chèque à l'ordre de l'AGAP)